

Exercice 2006 - Avances en garanties d'emprunts - Modalités de remboursement des avances accordées par la Ville

M. LE MAIRE, Rapporteur : En 2006, la Ville a été appelée en garantie pour l'Association Sportive et Culturelle «La Citadelle». C'est ainsi qu'elle a été amenée à régler une somme de 4 593,60 € correspondant à la moitié de l'échéance du 31/03/2006 et aux échéances des 30 juin et 30 septembre 2006 du prêt contracté par l'association auprès de la Banque de l'Économie du Commerce et de la Monétique.

Il convient que la dépense qui avait été imputée provisoirement au compte 465 «avances en garanties d'emprunts» ouvert auprès de M. le Trésorier Principal du Grand Besançon, soit à présente inscrite au budget de la Ville.

Il est proposé de régulariser les écritures selon la procédure prévue par la nomenclature M14 :

1. Pour régulariser l'avance en garantie, par l'émission d'un mandat de 4 593,60 € à l'imputation 27.01.2761.20200
2. Pour constater la créance à l'encontre du débiteur, par l'émission d'un titre de 4 593,60 € à l'imputation 27.01.2761.20200
3. Pour constater la provision sur risque en dépréciations de créances par :
 - par l'émission d'un mandat de 4 593,60 € à l'imputation 042.01.6817.20200 «Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants»
 - par l'émission d'un titre de 4 593,60 € à l'imputation 040.01.4962.20200 «Provisions pour dépréciation des comptes de débiteurs divers».

Il convient de souligner que les opérations budgétaires susvisées sont des opérations comptables indispensables qui ne privent pas la Ville de recouvrer ces sommes par l'intermédiaire de son comptable.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à ouvrir, par décisions modificatives au budget de l'exercice courant, en dépenses et en recettes, les crédits nécessaires à l'exécution de cette opération soit :

- . en dépenses un crédit de 4 593,60 € à l'imputation 27.01.2761.20200
- . en recettes un crédit de 4 593,60 € à l'imputation 27.01.2761.20200
- . en dépenses un crédit de 4 593,60 € à l'imputation 042.01.6817.20200
- . en recettes un crédit de 4 593,60 € à l'imputation 040.01.4962.20200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 26 décembre 2006.